



# LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, payé d'avance, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 5 Juillet.

Une ordonnance royale du 28 juin, fixe au 21 juillet prochain la réunion des conseils d'arrondissement pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de dix jours.

— Une ordonnance du roi appelle à l'activité quarante-deux mille deux cent cinquante hommes de la classe de 1844.

— Dimanche 22 juin, la caisse d'épargne de Roanne a reçu de quinze déposants, dont trois nouveaux, la somme de 819 francs; il a été remboursé 700 francs. — Dimanche 29 juin, la caisse a reçu de treize déposants, dont quatre nouveaux, la somme de 1,485 francs; il a été remboursé 776 francs.

— Le 3 de ce mois, vers trois heures du matin, un événement bien déplorable est arrivé au Côteau, près Roanne.

Les nommés Adolphe Maurin et Charles Humbert, tous deux garçons de salle, le premier à l'hôtel du Nord, le second à l'hôtel du Parc, étaient allés se baigner dans la Loire, un peu plus bas que le pont. Ces jeunes gens, qui sans doute ne savaient pas nager, ayant eu l'imprudence de s'aventurer trop loin du bord, furent entraînés par le courant, et disparurent. Tous deux allaient infailliblement

périr, lorsque le nommé Pareton, marinier, qui se trouvait là, s'empressa de voler à leur secours et parvint à retirer Maurin, déjà évanoui, mais que les prompts secours qui lui furent portés ramenèrent cependant à la vie. Quant à Humbert, tous les efforts de Pareton n'ont pu le sauver, et son cadavre n'a point encore été retrouvé.

— Par ordonnance de M. le garde-des-sceaux, en date du 31 mars dernier, M. Grégorj, conseiller à la Cour royale de Lyon, a été nommé pour présider les assises du département du Rhône (3<sup>me</sup> trimestre), qui s'ouvriront à Lyon le 11 août prochain.

Assesseurs : MM. Laval-Gutton et Sériziat, conseillers.

Par une autre ordonnance en date du 6 mai, M. Populus, conseiller, a été nommé pour présider les assises du département de l'Ain, qui s'ouvriront à Bourg le 4 août prochain.

Par ordonnance à la même date, M. Janson, conseiller, a été nommé pour présider les assises de la Loire, qui s'ouvriront à Montbrison le jeudi 7 août prochain.

— Lundi, dans la rue de la Loire, à Saint-Etienne, un jeune homme a été tué par une voiture de charbon qui lui a passé sur le corps. Il a été transporté mourant à l'hospice où il a expiré peu d'instants après son entrée.

Cet accident est encore un résultat de l'inob-

servation des règlements de police qu'on laisse tomber trop facilement en désuétude. Cette voiture était menée par un conducteur inhabile qui n'était point à la tête de ses chevaux. C'est une terrible responsabilité qui pèse sur ses maîtres. La voiture et les chevaux ont été conduits en fourrière.

— Le 21 juin, un ouvrier maçon nommé Vilate, qui travaillait à un bâtiment établi le long des rails du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, dans la commune d'Izieux, a été blessé grièvement par une locomotive. Cet homme traversait la voie pour transporter quelques planches, lorsqu'au détour d'une courbe il aperçut une locomotive en remonte; il se plaça sur la voie opposée et porta toute son attention sur la machine qu'il voulait éviter; mais au même instant, une autre locomotive arrivait par la voie de descente; malgré les signaux du conducteur, Vilate ne se détourna point, croyant sans doute qu'ils parlaient de la machine sur laquelle ses yeux étaient fixés; le machiniste en descente faisait cependant tous ses efforts pour arrêter sa locomotive, mais il ne put y parvenir assez à temps.

Vilate, atteint légèrement par la machine, a été renversé; il a eu une cuisse cassée dans sa chute, et il a reçu des contusions assez graves. Le blessé a été immédiatement relevé et transporté à l'hôpital de Saint-Chamond,

## REVUELLETON.

### L'ENNEMI INVISIBLE.

ÉPIQUE DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

(SUITE.)

— Avez-vous changé d'avis? demanda-t-il. Contentez-vous à nous apprendre où est votre frère.

— Je l'ignore, répondit sèchement le fermier.

— Vous avez la mémoire mauvaise, nous allons essayer de vous la rafraîchir, reprit le sergent en jetant un regard sur les chandelles qu'il secouait à son doigt.

— Je ne puis me rappeler ce que je n'ai jamais su, dit Esteban.

— C'est ce que nous verrons tout à l'heure, répliqua Pisanni.

Les bâtiments de service ainsi que les alentours de la ferme avaient été explorés avec autant de soin et sans plus de résultat que l'habitation, et les soldats étaient réunis autour de l'Espagnol, dont la femme et la sœur se tenaient à ses côtés, pâles et tremblantes, en butte aux plus brutales plaisanteries. Une outre de vin, trouvée dans la maison,

avait été apportée ouverte, et les rasades qu'avaient eues sur coup les hommes de Pisanni les jetaient de plus en plus dans un état d'exaspération de nature à les disposer à toute espèce de cruautés et d'excès.

— Gardez-le, dit le sergent en désignant du doigt le paysan.

Trois soldats saisirent l'Espagnol qui lutta contre eux avec rage, et parvint à secouer assez leur étreinte, pour porter la main à son sein. Les Italiens s'étant rejelés sur lui, l'un d'eux poussa un cri d'agonie et tomba baigné dans son sang. Mais l'instant d'après le nombre triomphait de la résistance de Lanz, et son couteau lui était arraché des mains.

— Es-tu gravement blessé, Paolo? dit Pisanni en se penchant vers le soldat blessé par le fermier.

L'Italien fit un soubresaut convulsif et rendit un flot de sang par la bouche, puis ses bras se raidirent et ses yeux se fermèrent. Il était mort.

— Canaille, s'écria le sergent en secouant son poing à la face de Lanz qui gisait à terre, maintenu par trois hommes, et encore suffoqué par sa terrible lutte; tu me la paieras cher. Attachez-le à ce banc.

Grâce aux efforts combinés de quatre ou cinq soldats, l'Espagnol fut garotté dans la position d'un homme assis, le haut des bras liés au corps, et les poignets solidement fixés au dos du banc, de telle sorte qu'il lui était impossible de les remuer. Cela

fait, le sergent prit dans sa poche un paquet de ficelles, et après avoir coupé les chandelles qui consistaient en un cordon d'étoupes trempé dans la poix, il se mit à en attacher les fragments aux doigts du malheureux prisonnier.

— Où est votre frère? reprit-il dès qu'il eut achevé ses diaboliques préparatifs.

— Je ne sais pas, dit l'Espagnol.

— Giovanni, allez chercher du feu dans la cuisine. Où est votre frère? Espagnol.

Le prisonnier lança un regard de colère sur son interlocuteur, mais sans daigner lui répondre.

— Pour la troisième fois, hurla Pisanni, voulez-vous nous livrer le déserteur?

Un soldat lui ayant apporté un tison flambant, le sergent l'approcha des étoupes résineuses fixées entre les doigts de sa victime. La figure de l'Espagnol s'empourpra de sang, et ses lèvres se contractèrent violemment, mais il ne proféra pas un mot, pas une plainte, bien qu'il dût souffrir d'atroces tortures, tandis que l'étoupe s'enflammait, et que la douleur courait sur ses mains et sur ses poignets. Peu à peu, les soldats les retirèrent en riant de leurs larmes leurs supplications.

— Pitié! au nom du ciel, gémissent les femmes, cherchant à se précipiter vers le fermier; mais les soldats les retinrent en riant de leurs larmes leurs supplications.

— Esteban, mon mari, s'écria la plus belle des

où il reçoit les soins que sa position exige.

— Dans la nuit du 14 au 15 juin dernier, un incendie, attribué à la malveillance, a eu lieu dans une maison et au préjudice de la veuve Baladot, propriétaire à Saint-Just-en-Chevalet. La perte causée par ce sinistre est évaluée à 480 francs. L'immeuble n'était point assuré.

L'auteur présumé de l'incendie est un réclusionnaire libéré. Procès-verbal a été adressé à M. le procureur du roi.

— La société académique d'architecture de Lyon vient de publier le sujet du concours annuel, fixé par ses statuts, qui consiste dans l'étude des gares d'arrivée et de départ ou embarcadère des voyageurs à Lyon, pour les têtes des grands chemins de fer qui, de cette ville, se dirigeront sur Paris et Marseille.

*Loi portant suppression des droits et vacations accordés aux juges-de-peace, et fixation du traitement de ces magistrats et de leurs greffiers.*

Cette loi, publiée par le *Moniteur*, porte la date du 21 juin 1845. Nous en reproduisons le texte :

« Art. 1.<sup>er</sup> Les droits et vacations accordés aux juges-de-peace sont supprimés.

» Il ne leur sera alloué d'indemnité de transport que quand ils se rendront à plus de 5 kilomètres du chef-lieu du canton.

» Art. 2. Dans les villes où siègent les tribunaux de première instance, le traitement des juges-de-peace sera le même que celui des juges de ces tribunaux.

» A Paris, les juges-de-peace recevront en outre une somme de quinze cents francs à titre d'indemnité pour un secrétaire.

» Dans les cantons composant les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, le traitement des juges-de-peace sera de trois mille francs.

» Dans les villes de vingt mille âmes et au-dessus, et à Mézières, chef-lieu de département, le traitement des juges-de-peace sera de dix-huit cents francs.

» Dans les chefs-lieux d'arrondissement où il ne siège pas de tribunal de première instance, et dans les villes ou communes de trois mille âmes et au-dessus de population agglomérée, le traitement des juges-de-peace sera de quinze cents francs.

» Il sera de douze cents francs dans les autres communes du royaume.

» Art. 3. Le traitement actuel des greffiers des juges-de-peace est porté à 500 fr. dans les cantons où il est est inférieur à cette somme; il est maintenu dans les autres cantons.

» Art. 4. La présente loi sera exécutée à partir du 1.<sup>er</sup> janvier 1846.

» Avant cette époque, une ordonnance royale portant règlement d'administration publique déterminera le montant de l'indemnité de transport établie par l'article 1.<sup>er</sup> »

## NOUVELLES DIVERSES.

— *Nouvelles d'Afrique.* — Le *Messenger* a publié des dépêches d'Afrique; elles confirment la plupart des

deux Espagnoles, les traits contractés par la violence de ses émotions, je ne puis vous voir souffrir de la sorte; il faut que je parle.

— Ah! Ah! glapit le sergent, j'avais donc raison, il y a quelque chose à avouer.

— Silence, Mariana, dit sévèrement le fermier, pas un mot, je ne souffre pas.

La malheureuse femme tomba à genoux et leva les yeux au ciel en joignant les mains comme pour prier. En ce moment, un des Italiens saisit le bras du sergent et lui montra un arbre énorme, situé derrière l'habitation, et couvrant à demi le toit de sa ramure touffue. Les feuilles frissonnaient, et la soirée était calme, il était impossible d'attribuer au vent cette agitation. L'énigme ne tarda pas à être expliquée par l'apparition d'un homme qui tomba d'une branche sur la toiture. Les soldats poussèrent un cri de triomphe en reconnaissant le déserteur et le couchèrent en joue. Profitant de la liberté qu'on leur laissait, les femmes coururent éteindre les flammes qui dévoraient les doigts de l'héroïque Espagnol.

— Faites feu sur moi, cria le déserteur, car je ne me laisserai pas prendre en vie.

— Non pas, non pas, dit Pisanni, j'ai ordre de te ramener vivant, et je saurai bien exécuter mes ordres. Mieux vaut pour toi descendre de bonne grâce avant que je mette le feu à la maison pour le faire choir étouffé de ton perchoir.

nouvelles que nous avons publiées, et particulièrement la défaite de shérif Bou-Maza par notre kalifa Ben-Abd-Allah-Sidi-el-Arabi. M. le duc d'Istly évaluée à 400 le nombre des musulmans qui sont restés sur le champ de bataille. La tribu des Beni-Keltis s'est soumise au colonel Pélissier. Le colonel Ladmirault a défait une troupe de 300 hommes commandée par un nommé Mohammed-Said. M. de Saint-Arnaud annonce au maréchal Bugeaud que le Dahara, dans lequel il opère, est inondé des lettres d'Abd-el-Kader qui invite tous les caïds à continuer la guerre sainte. Le dernier rapport publié n'est pas le moins curieux; il est de Remuzat, interprète à l'armée d'Afrique. Cet interprète raconte naïvement comment il a rusé pour prendre dans ses filets les Aribes-el-Charagnas. Il y a si bien réussi qu'il les a imposés à 20 mille boudjous et qu'il a pu arrêter leur principal instigateur Saïdan.

— La chapelle de Saint-Ferdinand, élevée sur le lieu où le prince royal, où le duc d'Orléans, a perdu la vie, est achevée; elle est d'une simplicité noble et touchante. Le duc d'Orléans est couché endormi sur son tombeau, la tête entre les mains d'un ange, et cet ange est la dernière inspiration de la princesse Marie, morte avant lui. Quelle pieuse idée! quel triste rapprochement! Le génie de la sœur appelé à décorer la tombe du frère! Tous les mercredis M.<sup>mo</sup> la duchesse d'Orléans va prier dans la chapelle de Saint-Ferdinand. La chapelle a été élevée en partie sur le terrain qu'occupait la maison de l'épicière, en partie sur un terrain appartenant au plus riche de nos marquis. Quand on vint demander au marquis s'il voulait vendre sa propriété, il en refusa le prix; il voulut en faire don. Plus tard, le roi lui envoya une pendule d'un admirable travail et estimée 12,000 francs, comme bien supérieure au prix de cette parcelle de terrain. Dans un petit salon qui tient à la chapelle, on voit aussi deux pendules qui doivent marquer la même heure; à l'une, c'est l'heure de l'événement; à l'autre, c'est l'heure de la mort.

— On commence à parler tout bas de la plus merveilleuse découverte qui puisse se voir. Il ne s'agit rien moins que d'éclairer en un clin d'œil, pendant la nuit, toutes les routes royales qui sillonnent la France, au moyen de simples fils de fer mis en contact avec des appareils électro-chimiques. Ce serait le pendant du système des télégraphes électriques dont l'Europe savante s'occupe en ce moment. On conçoit facilement de quelle utilité serait pour les piétons, les rouliers, les diligences et les malles-postes une aussi prodigieuse invention. Les grandes routes de France deviendraient, grâce à ce procédé peu dispendieux, aussi sûres que les rues les plus fréquentées de Paris. Déjà des tentatives ont été faites à Paris; elles ont été couronnées de succès: la clarté du gaz lui-même en a pâli.

— *Commission suisse à M. Eugène Sue.* — Les habitants du val de Saint-Imier, en Suisse, viennent de faire remettre au célèbre romancier une montre magnifique avec une lettre dont voici un passage: « Les habitants du val Saint-Imier, adonnés presque exclusivement à l'industrie et à l'agriculture, n'entendent pas de faire l'éloge de l'auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif-Errant*, mais s'ils n'ont ni le brillant coloris du langage, ni le talent de faire des phrases louangeuses et sonores, ils sauront cependant, Monsieur, apprécier l'utilité de vos excellents ouvrages si bien appropriés à l'esprit et aux besoins de notre siècle: ces livres dont l'apparition a tant de retentissement, et dont l'effet est si prodigieux,

Le déserteur s'accroupit, et, ramassant un fusil caché dans le chaume, ajusta le sergent dont sa balle perça le schako. Une demi-douzaine de coups de feu se firent entendre aussitôt. L'Espagnol sauta, et, roulant au bas du toit, il tomba mort à terre. La scène qui suivit fut trop horrible pour que nous essayions de la décrire. Les soldats, exaspérés par le meurtre de leur camarade et par le vin dont il s'étaient gorgés, se livrèrent à des excès dignes d'une bande de sauvages; et, au lieu de les retenir, leur chef ne fit que les exciter par ses paroles et les encouragea par son exemple. Le détachement se remit en marche quand il ne resta plus de crimes à accomplir. La ferme, qui, quelques heures auparavant, offrait l'image du bonheur champêtre, n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes lors du départ de ses envahisseurs. Non loin de ses débris gisaient les cadavres de trois jeunes enfants et deux femmes égorgées après avoir subi les plus affreux outrages, et sur le banc où il avait été garrotté, le corps sanglant et mutilé, mais encore animé, de l'infortuné Esteban Lanz, qu'on avait condamné à assister au massacre des siens, et auquel les bourreaux n'avaient pas eu la pitié de donner la mort.

Les acteurs de ses cruautés eurent peu de peine à inventer un récit propre à les mettre à l'abri du blâme de leurs chefs, ils avaient été chargés de s'emparer du déserteur dans un pays perdu et

gieux, nous ont fait connaître à nous, républicains de l'Helvétie, que la répulsion que nous éprouvons pour les jésuites est partagée par un homme si haut placé dans l'estime de ses contemporains; nous vous avons dès-lors considérés comme un frère d'armes, car nous combattons pour la même cause, vous par la force de la pensée et de l'intelligence, et nous, en arrosant de notre sang le sol de la patrie, pour la délivrer d'un ordre politique si funeste à la prospérité et au bonheur des nations. Guidés par ces sentiments, nous avons ouvert une souscription pour la confection d'une montre, produit de l'industrie nationale, que nous vous prions d'accepter, Monsieur, comme témoignage de notre vive sympathie et de notre reconnaissance. »

— *Affreuse inondation.* — Le village de Cornbarrieu, près de Toulouse, vient d'être désolé par un orage épouvantable. Le nombre des maisons détruites par l'inondation est de quatre-vingt-douze, 284 habitants se trouvent sans pain, sans asile, sans ressources. La charité publique ne peut être vainement invoquée en faveur de tant de misère. Des quêtes se font à Toulouse, des souscriptions y sont ouvertes, des distributions de pain ont commencé. Un fort détachement des chasseurs de Vincennes, en garnison à Toulouse, s'est rendu sur les lieux et travaille avec un zèle admirable, dans la boue et la vase, à déblayer les ruines qui couvrent le sol. M. l'archevêque a porté ses consolations à la population désolée.

— *Impôt sur les chiens.* — M. de Rumilly, député de Seine-et-Oise, développera, à l'occasion du budget des recettes, l'amendement suivant: A compter du 1.<sup>er</sup> janvier 1846, une taxe annuelle au maximum de 15 fr. sera perçue au profit de l'Etat et des communes, par égale portion, sur les possesseurs de chiens, pour chacun de ceux qui leur appartiendront. La possession simultanée de plusieurs chiens donnera seule lieu au paiement de plusieurs taxes dans la même année. Une ordonnance, rendue dans la forme des règlements d'administration publique, fixera le taux de la taxe selon l'espèce et destination des chiens, déterminera les exceptions nécessaires et réglera le mode de perception. Cette ordonnance sera soumise aux chambres, dans la session de 1847, pour être convertie en loi, s'il y a lieu. »

— *Cent lieues à l'heure.* — Le *Mechanic's magazine* annonce une nouvelle invention pour la transmission des lettres. L'appareil consisterait en un grand tube souterrain dans lequel des machines à vapeur placées de distance en distance feraient le vide et où glisserait un tambour qui servirait au transport des malles. M. W. Yones qui a imaginé ces nouvelles malles-postes a déjà calculé les dépenses; pour l'établissement du tube et des machines, 150,000 fr. environ par lieue; pour l'exploitation, 3,800 fr. environ par lieue et par an. Mais que sont les dépenses auprès de la vitesse acquise! ce ne serait rien moins que cent lieues par heure: 2,400 lieues par jour. Ce système avait été indiqué déjà en France et en Angleterre, et nous devons citer entr'autres M. Andraud. L'invention des chemins de fer atmosphériques est venue démontrer depuis que l'on pourrait en tirer un grand parti.

— *Invasion des sauterelles.* — Une de ces invasions de sauterelles qui se succèdent presque sans relâche depuis plus d'un mois, a failli, raconte le journal *Afrique*, amener une collision sérieuse entre deux tribus de l'est de la province de Constantine. Un nuage sombre et immense de ces insectes sahariens se dirigeait sur le territoire d'une de ces tribus,

sauvage; à les entendre, on leur avait résisté, on les avait assaillis, comme le prouvait la mort d'un des leurs; ils s'étaient vus forcés d'avoir recours à leurs armes, et on ne pouvait leur reprocher les résultats de la lutte engagée par leurs adversaires.

Peu de temps après cet exploit, le sergent Pisanni gagna par sa bravoure, sur le champ de bataille, le grade de sous-lieutenant, et, quittant la brigade italienne, il entra dans un régiment de cavalerie, par suite de certains événements qu'il serait trop long de raconter.

Une année s'était écoulée depuis les événements dont nous venons de parler. La force du corps d'occupation de la Catalogne et la judicieuse modération du maréchal Suchet qui le commandait avaient contribué à rendre cette contrée plus tranquille qu'aucune autre partie de l'Espagne. La plupart des guérillas avaient été exterminées, et celles qui avaient échappé à la destruction se gareaient prudemment du voisinage des troupes impériales, ne s'aventurant que rarement à tenter quelques coups de mains timides, et se hâtant de se réfugier dans les provinces voisines.

Néanmoins, les Français étaient encore harcelés par une parlida sur laquelle nul ne savait rien de précis. Bien que cette bande mystérieuse recrutât parfois des alliés parmi les contrebandiers et les paysans mécontents, et se permit alors des démonstrations

qu'elle menaçait d'une invasion rapide et complète. Les gens du pays, qui, bien que musulmans, ne sont pas aussi apathiquement fatalistes que plusieurs chrétiens de notre connaissance, se formèrent comme en bataille sur une longue ligne, et marchèrent à la rencontre du nuage de sauterelles. Les cris, les coups de feu et l'aspect de cette masse tourbillonnante, produisirent leur effet habituel. Les sauterelles rétrogradèrent. On les suivit avec un redoublement de tapage, afin de prévenir un retour offensif et de bien s'assurer qu'elles évacueraient définitivement le territoire. Ce dernier résultat allait être obtenu lorsqu'un mouvement étrange se manifesta dans la colonne des sauterelles : elles s'arrêtèrent, tournoient, puis semblent vouloir rebrousser chemin. Le mystère fut bientôt expliqué ; une tribu voisine, sur le district de laquelle ces insectes poursuivis s'étaient dirigés, avait employé pour les en chasser précisément le même moyen dont s'étaient servis les habitants du district limitrophe. Il en était résulté que les locustes migratoires, placées entre deux immenses charivaris, ne savaient plus de quel côté fuir. Pendant qu'elles semblaient incertaines sur la route à suivre, les deux tribus poursuivantes faillirent en venir aux coups après s'être distribués des injures. Le sang aurait certainement coulé, car les disputeurs avaient le fusil au poing, si une bonne tête n'avait résolu la difficulté en proposant aux deux bandes de se réunir, et au lieu de pousser les sauterelles, l'une à l'ouest, l'autre à l'est, de s'entendre toutes deux pour les rejeter du côté de la mer. Cet excellent avis fut unanimement adopté et mis aussitôt à exécution avec une réussite complète.

— *Médaille monstre.* — On vient de placer une médaille de très grand module dans les casiers de l'hôtel des monnaies de Paris. Cette médaille est celle qu'on a frappée pour perpétuer le souvenir de l'acte législatif qui prescrivit la construction des chemins de fer français. Cette médaille a dix centimètres de diamètre. D'un côté est la tête de Louis-Philippe couronné de laurier et de chêne. Sur le revers on voit la statue de la France qui invite le commerce à prendre son essor au Midi et Bellone à protéger les frontières du Nord. Sur le second plan figurent des locomotives et des wagons. La légende est ainsi conçue : *Dant ignotas Marti novusque Mercurio alas.* Sur le piédestal de la France on lit : Loi du 11 juin 1842. L.-P. régnant, et au bas : M. Teste, ministre des travaux publics, M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat. — Bovy fecit.

— *Découverte d'un trésor.* — En creusant un terrain, à trois ou quatre kilomètres de Péronne, cinq pots en grès et en terre de grandeurs différentes ont été découverts. Ils étaient pleins de pièces de 6 et de 3 francs. On a aussi découvert près de là un pot en verre qui contenait des pièces de 24 et de 12 sous. On porte à quarante mille francs la valeur de toutes ces pièces. Cette cachette, voisine de l'emplacement où s'élevait un château depuis longtemps détruit, paraît remonter au siège de Péronne, en 1536.

— *Une phrénologue.* — On lit dans le *Journal d'Épernay* : Une prophétesse, nouvelle Lenormand, s'était installée mercredi dernier sur la place du marché de la ville d'Épernay pour y mettre à profit ses connaissances phrénologiques. Ses révélations aussi singulières qu'exactes, avaient attiré près de son trépied une foule de curieux qui, tous, voulaient la consulter. Un individu se présente réclamant son ministère : à sa vue, le visage de la sibylle se contracte, ses cheveux se hérissent, et des paroles entrecoupées s'échappent

plus audacieuses, d'ordinaire elle se faisait remarquer par le peu d'importance de ses attaques, qui, toutefois, n'avaient jamais échoué ; et il était évident que son noyau principal se composait tout au plus de deux ou trois hommes. Des dragons portant des dépêches tombaient frappés d'une balle au détour d'une route. Des soldats menant à l'abreuvoir les chevaux de leurs officiers étaient poignardés sous les murs même de la ville occupée par leur régiment. Des sentinelles, surprises pendant la nuit, étaient assassinées à leur poste. De semblables événements se renouvelaient journellement, et, chose étrange, aucune victime n'avait encore échappé à la mort pour donner des renseignements sur ces ennemis inconnus. Outre ces exploits de détail, deux ou trois petits détachements avaient été massacrés jusqu'au dernier homme, à quelques pas des factionnaires, qui eux-mêmes avaient ensuite partagé le sort de leurs compagnons d'armes ; et plus d'une fois trois ou quatre cavaliers revenant d'escorter quelque convoi avaient été abattus, l'un après l'autre, par des balles parties on ne savait d'où. Fatigués par ce système d'assassinats, plusieurs officiers français commandant des garnisons ou des campements, avaient envoyé des troupes à la poursuite des guérilleros, et on avait aussi mis la main sur plusieurs individus suspects, mais jamais sur les véritables coupables, à ce qu'il paraissait ; car les exploits de

de sa bouche écumante : « Malheureux !... vous voulez que je parle, mais je ne puis le faire en présence de la foule qui m'environne ; à vous seul je puis confier ma prédiction. » — Le demandeur refuse le huis-clos et insiste, prétendant n'avoir point à redouter les regards des assistants. — « Eh bien ! s'écrie-t-elle, vous quittez les prisons, et bientôt vous allez y rentrer, non pas comme assassin, non plus comme voleur, mais comme... incendiaire ! » Ces paroles foudroyantes glacèrent, vous le pensez bien, tout l'auditoire, à l'exception de deux insensibles gendarmes qui, présents à cette révélation, reconnaissent dans l'individu un nommé D.... qu'ils cherchaient depuis quelques jours, à l'aide d'un signalement et d'un mandat d'amener décerné par le procureur du roi, et le conduisent à leur hôtel. En effet, D.... a été condamné le 20 novembre 1843 pour vol ; le 16 mars 1844 pour fait de mendicité, quoique valide, et pour violation de domicile, à treize mois de prison.

— *Un poignet d'acier.* — Nos lecteurs se rappellent le bras mécanique présenté il y a quelques mois à l'Académie des sciences. Une invention du même genre est signalée par les journaux anglais. Il s'agit cette fois d'une main artificielle imaginée par le savant sir Georges Gatey. Bien que le mécanisme en soit quelque peu compliqué, cette main nous paraît approcher beaucoup de la perfection. Nous regrettons vivement de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les curieux dessins que le *Mechanics Magazine* donne de cette ingénieuse invention. Le jeune homme pour lequel sir G. Gatey a imaginé cet organe artificiel, a été présenté chez le comte de Northampton, président de la Société royale de Londres, au prince Albert et au duc de Wellington ; le prince a, dit-on, cordialement pressé la main mécanique, et le duc de fer a donné les témoignages de la plus vive satisfaction.

— *Un fabricant millionnaire.* — Le célèbre manufacturier anglais, John Marrison, de Leeds, vient de mourir à l'âge de 79 ans. Il laisse une fortune digne d'être mise en parallèle avec celles de Watt et d'Arkwright, on l'évalue à plus de 40 millions de francs.

— *Fait théatologique.* — Il est né à Nantes un enfant à deux visages. Le père a abandonné ce monstre à l'École de médecine de cette ville, mais des saltimbanques l'ont depuis circonvenu, et le brave homme vient de saisir le tribunal civil de Nantes d'une demande dirigée contre le directeur de l'École de médecine, en restitution du squelette de l'enfant ou en vingt mille francs de dommages-intérêts. Comme on le voit, tout est monstrueux dans cette affaire. « Ce procès, ajoute ce soir la *Patrie*, promet des détails curieux. »

— *Anomalies héréditaires.* — Les *Archives de médecine belge* racontent le fait suivant digne de l'attention des physiologistes : « Une femme née d'une mère microphthalmique (arrêt du développement de l'œil), mais ayant les deux yeux parfaitement conformés, s'est unie à un homme dont la grand-mère était sourde-muette. De ce mariage sont nés cinq enfants, trois garçons et deux filles ; ces deux dernières sont affectées de microphthalmie. Chez l'une d'elles, qui est en même temps sourde et muette, il y a absence complète de l'iris ; l'autre est mariée, et la fille qu'elle a mise au monde il y a trois ans est sourde et muette en même temps qu'attaquée de microphthalmie. »

l'Invisible (tel était le surnom donné par les soldats à leur infatigable ennemi) continuaient comme par le passé.

Le soleil était levé depuis une heure, la diane avait été battue dans la petite ville de Tora, l'appel était fait, et les Français qui composaient la garnison, fénéantient en attendant le déjeuner de riz et de porc que les cuisiniers des compagnies s'occupaient à préparer. Devant la porte d'une vaste maison servant de caserne, et située sur la principale place du lieu, se tenait un groupe de soldats engagés dans une discussion fort intéressante à en juger par leurs gestes impétueux et par l'accent bruyant de leurs voix.

— Poignardé, oui, oui, poignardé à son poste, hier soir, dit un des interlocuteurs en réponse à une question qui venait de lui être adressée par un nouvel arrivant ; et il n'y en avait pas deux comme lui dans le bataillon pour la malice et la discipline. Jamais il ne fermait l'œil quand il était de service. Sacrebleu ! pour peu que cela continue, il n'y aura plus de sûreté pour personne. Pauvre Jolibois !

— Ce qu'il y a de certain, s'écria un des auditeurs, c'est qu'on devrait donner la chasse à cet Invisible.

— Oui, oui, mais le poursuivre et l'attraper sont deux ; le diable m'emporte si je crois que c'est un homme de chair et d'os. Personne ne l'a jamais vu,

## BULLETIN AGRICOLE.

## Travaux du mois de juillet.

La Navette et le Colza d'hiver se récoltent dans ce mois ; la maturité du Colza, comme nous l'avons déjà dit, se reconnaît aux feuilles inférieures qui tombent, à la couleur jaune qui distingue les tiges et au brun foncé de ses grains. La récolte s'effectue soit à la faucille, soit en arrachant la plante à la main. Du reste, on doit choisir, pour cette importante opération, le matin et le soir, instants de la journée où l'humidité de l'air resserre plus fortement la siliqua qui retient la graine. Le Colza une fois récolté est mis en javelle, et on le laisse sécher ainsi pendant plusieurs jours.

Lorsque la plante est complètement sèche, on étend dans les champs des draps et on bat la plante dessus ; puis on transporte ces draps ainsi couverts de graine dans la grange, où elle est vannée, criblée, et étendue également dans un grenier aéré.

La Navette se traite de la même manière que le Colza ; seulement on doit séparer la petite graine de la grosse : la première est donnée à la volaille ; la deuxième est destinée à fournir de l'huile.

C'est aussi dans ce mois qu'on sème le Colza, dont nous venons de décrire la récolte. Le Colza se sème à la volée en pépinière, sur des planches bien préparées, et on recouvre la graine à l'aide du râteau. Cinq kilogrammes de graines semées en pépinière suffisent pour planter un hectare. Quinze jours après sa germination, il est nécessaire de l'éclaircir.

Nous parlerons des semis en place au mois de septembre en parlant de la plantation.

La moisson commence par les Seigles, car cette céréale mûrit la première. Dans un grand nombre de pays le Seigle se récolte à la faucille, et dans d'autres à la faux. Chaque contrée croit ne pas avoir tort ; et cependant, suivant nous, la faux est préférable par plusieurs raisons : la première est qu'un faucheur fait trois fois autant d'ouvrage que deux moissonneurs ; la seconde est que le coup de faux ne fait pas perdre autant de grain que les deux mouvements imprimés aux épis par le faucilleur ; et la troisième est que la paille est coupée beaucoup plus près de terre. Les cultivateurs partisans de la faucille disent qu'après la moisson ils font couper les chaumes, qui alors leur offrent une bonne litière, et que, s'il ne font pas chaumiller, ils entendent ce même chaume à l'aide d'un labour, ce qui procure à la terre un excellent engrais. Nous répondrons à la première objection qu'il est plus rationnel de récolter d'un seul coup la paille supérieure qui forme le chaume que de faire deux récoltes, qui augmentent la main-d'œuvre. Quant à la deuxième objection, elle est sans fondement, car la paille enfouie sans avoir été préalablement imprégnée par l'urine des bestiaux ne produit que fort peu d'effet sur la végétation, et ne peut être conséquemment comparée à la litière qui sort de dessous le bétail.

Le Seigle moissonné est placé par poignée sur le sol ; chaque poignée, nommée javelle, est réunie par tas et liée immédiatement, et c'est alors qu'ils prennent le nom de gerbes.

Le Seigle récolté à l'aide de la faux à râteau est d'abord jeté sur le sol en andains, ensuite on en forme des gerbes.

Si les bâtiments ne sont pas assez considérables pour mettre à couvert toute la récolte, on devra monter des gerbiers.

On récolte et on sème aussi dans ce mois une

ni lui, ni aucun de ses compagnons, personne du moins qui soit en vie pour le dire. Il ne sait pas ce que c'est que blesser ; tous ceux avec qui il a affaire s'en vont tout droit dans l'autre monde.

En ce moment, un jeune lieutenant sortit d'une maison située à l'autre extrémité de la place, et, après avoir adressé quelques mots au sergent qui le suivait, entra dans une rue voisine. Le sous-officier se dirigea vers la caserne.

— Tiens, tiens, s'écria un des soldats, voici un ordre qui nous arrive : quelque convoi à escorter sans doute.

— Pas tout à fait, mes enfants, dit le sergent ; il s'agit peut-être d'une expédition moins facile. Il me faut vingt-cinq hommes, les premiers désignés sur la liste de service, et qu'on se mette aussitôt sous les armes. Le lieutenant Larose sera de retour dans dix minutes pour prendre le commandement du détachement. Ainsi donc, preste et leste ; vous savez qu'il ne badine pas.

Avant que les dix minutes se fussent écoulées, le jeune officier sortait de la ville à la tête des vingt-cinq hommes demandés.

(La suite au prochain numéro.)

plante tinctoriale assez importante dans les arts : c'est la Gaude. Cette plante bisannuelle se sème en juillet dans les terrains secs et sablonneux, soit seule soit entre les lignes de cultures sarclées. On donne deux façons à la Gaude; l'une à l'automne, l'autre au printemps, et lorsque vers le mois de juillet les tiges prennent une couleur jaune, on les arrache à la main, on les réunit par bottes et on les fait sécher au soleil. Chaque botte est ensuite battue sur un drap, afin d'en extraire la graine, qui est vendue aussitôt après aux teinturiers, qui préparent avec cette plante des bains de teinture.

Il faut 4 kilogrammes de graine pour semer un hectare.

Vient après la récolte du Pastel, autre plante tinctoriale dont on extrait une belle couleur bleue. Le Pastel se récolte, soit à la main, soit à la faux. Cette dernière méthode est, sans contredit, la meilleure : car, comme la plante donne plusieurs coupes, il est urgent de la débarrasser de tout ce qui pourrait gêner sa végétation à venir. Ces récoltes ont lieu de six semaines en six semaines jusqu'au mois de novembre, à moins qu'on ne veuille faire une récolte de graine; alors on ne doit faire que deux coupes de feuilles.

En France, on laisse flétrir un peu cette feuille, ensuite on la porte au moulin, qui, en la broyant, en forme une pâte grossière, qu'on réunit en masse, afin d'y établir une certaine fermentation. Aussitôt que cette fermentation est terminée, on met la pâte dans des moules, et, quand elle est sèche, elle est vendue aux teinturiers.

Les Navets ou Tuneps se sèment le plus ordinairement en juillet. A cet effet, on donne une bonne façon à la terre; on sème à la volée, et on herse, afin d'enterrer la semence. On peut aussi, et cette méthode est la meilleure, les semer en lignes; malheureusement cette coutume est fort peu répandue.

Dans quelques localités, on sème les Navets en juin, et alors c'est en juillet qu'il faut les herser, comme ceux semés en juillet doivent être hersés en août. Nous rappellerons aux cultivateurs que les Navets peuvent aussi se semer sur les chaumes des céréales après un léger labour, et que les terres légères et sèches, c'est-à-dire les terres à Seigles, conviennent particulièrement aux Navets.

Les Navets sont d'une grande ressource pour les cultivateurs qui engraisent des bestiaux. Il faut deux à trois kilogrammes de graines pour semer un hectare.

Les terrains dans lesquels on a récolté les Vesces, et qu'on destine ordinairement à la culture d'un Blé de saison, doivent être labourés; on peut même y semer du Sarrasin, qui, en préparant le sol à la culture du Blé, donne encore avant cette époque soit une coupe en vert, soit une récolte en grain, soit enfin, lorsqu'il est attaqué par les gelées automnales, un engrais vert excellent.

Toutes les récoltes sarclées doivent, pendant le mois de juillet, recevoir une bonne façon. Les Pommes de terre doivent être sarclées, binées et buttées de nouveau; les Carottes doivent être hersées et sarclées; les Betteraves doivent être binées et sarclées, et le Tabac doit être sarclé, butté et mondé, et le cultivateur doit fixer le nombre de feuilles que chaque pied doit porter. Toutes ces façons purgent la terre des mauvaises herbes, et émettent la couche superficielle du terrain, qui, à cette époque, est durci par le soleil et la sécheresse.

Les chaleurs de juillet sont quelquefois si intenses, que les bestiaux pourraient en souffrir si le cultivateur n'était là pour déterminer l'instant de leur sortie et le moment de leur rentrée. Ainsi les bestiaux ne devront aller aux champs que le matin et le soir, lorsque les rayons du soleil n'ont plus autant d'intensité; encore devra-t-on les abriter, leur fournir de l'eau, leur donner une nourriture abondante, et ne pas les échauffer par une course trop rapide, soit en allant au pâturage, soit en revenant à l'étable.

Les prairies irriguées qui ont été récoltées au mois de juin doivent, pendant le cours de juillet, être arrosées journellement. Cette irrigation journalière, doit durer jusqu'à la fin d'août, époque où le regain commence à être bon à récolter.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

#### EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ.

Acte de Société pour l'exploitation d'une Imprimerie typographique et d'une Imprimerie lithographique,

Entre Antoine-Gabriel FARINE, imprimeur, demeurant à Roanne, d'une part,

Et Jean-Marie-Charles DECOMBES, lithographe, demeurant aussi à Roanne, d'autre part. Sous la raison sociale A. FARINE et DECOMBES;

La signature sociale appartient aux deux Associés; néanmoins, nul traité ou marché excédant la somme de 500 francs ne pourra être arrêté sans le concours et la signature des deux Associés.

M. FARINE apporte dans ladite Société l'exploitation de son brevet d'imprimeur; plus des fournitures dont le montant a été réglé à la somme de 400 francs; enfin, l'exploitation d'un journal intitulé *le Roannais*.

M. DECOMBES apporte, de son côté, dans la Société dont il vient d'être parlé, son brevet d'imprimeur lithographe; un matériel de lithographie évalué à 3,998 francs; plus des fournitures évaluées à 1,150 francs.

MM. FARINE et DECOMBES mettent en outre, en commun, le matériel d'imprimerie à eux loué suivant bail enregistré le 2 juin 1845.

Tous ces objets formeront le fonds social. La durée de la Société est fixée à quinze années consécutives, qui commenceront le 1<sup>er</sup> juillet 1845 pour les tiers, et le 1<sup>er</sup> mai 1845 pour les Associés, et qui finiront le 1<sup>er</sup> mai 1860.

Certifié véritable par les Associés sous-signés, à Roanne, le trois juillet mil huit cent quarante-cinq.

A. FARINE.

DECOMBES.

Enregistré à Roanne, le quatre juillet mil huit cent quarante-cinq, folio 99, recto, cases 3, 4.

Reçu cinq francs et cinquante centimes pour le décime.

DURAND.

### TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

*Vente de biens de mineurs.* — Adjudication le 20 juillet, en l'étude de M.<sup>e</sup> Delagrèye, notaire à Saint-Haon-le-Châtel, d'immeubles dépendant de la succession de Mathieu Moulin, notaire à Saint-Germain-Lespinnasse, et qui seront vendus en treize lots séparés. — Total de la mise à prix, 43,908 fr. (M.<sup>e</sup> Dechastelus avoué). On peut voir le cahier des charges, déposé en l'étude de M.<sup>e</sup> Delagrèye.

— *Vente par licitation* à laquelle les étrangers seront admis, d'immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre Pierre Joulain et Anne Chevron, sa femme, décédée, et consistant en un tènement de terre et vigne, situé sur la commune de Saint-Maurice-sur-Loire, estimé à 400 francs — Adjudication le 15 juillet (M.<sup>e</sup> Chez avoué.)

— *Vente par expropriation forcée*, en un seul lot, de divers immeubles, situés à Saint-Symphorien-de-Lay, saisis au préjudice des mariés Duffay et Jeanne Bernais, et consistant en terre, jardin, vigne et maison. — Adjudication le 29 juillet. — Mise à prix : 200 fr. (M.<sup>e</sup> Magnien, avoué.)

— *Vente par autorité de justice.* — Adjudication le 8 juillet, d'immeubles provenant de la faillite de Jean-Marie Dubouis, consistant en un petit corps de bâtiments et une terre, situés sur Belmont, qui seront vendus en deux lots. Mise à prix : 1<sup>er</sup> lot, 500 fr.; 2<sup>e</sup> lot : 50 fr. (M.<sup>e</sup> Thiodet, avoué.)

— *Vente par expropriation forcée.* — Adjudication le 15 juillet, d'immeubles saisis au préjudice de Joseph Moussé, et d'Antoine Charret, propriétaire à Saint-Romain-d'Urfé, tant en leur nom personnel qu'en qualité de tuteur et subrogé-tuteur des mineurs Moussé, et consistant en maison d'habitation, corps de bâtiments séparé par une cour de la maison, jardin, chenevier, terres, prés, bois taillis, et plusieurs tènements de terre, pâture et broussailles; terre et pré; bois, broussailles et pâture; pré et terre, le tout situé sur Saint-Romain-d'Urfé. Mise à prix : 500 fr. (M.<sup>e</sup> Marchand, avoué.)

Le Gérant, A. FARINE.

## MAISON A VENDRE.

Elle est située rue Mably, n.° 17, composée d'un magasin, d'un logement au premier, et d'un logement au second, avec caves voûtées, buanderie et vastes greniers.

S'adresser, à M.<sup>es</sup> DUSAUZEY et GEOFFROY, notaire, ou à M. VALLAS, propriétaire de ladite Maison.

## A VENDRE DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART.

Un JOLI CAFÉ, entièrement réparé à neuf, ayant une belle clientèle et d'une exploitation facile.

S'adresser au Bureau du Journal.

## A LOUER DE SUITE

OU

### A LA TOUSSAINT PROCHAINE.

Un APPARTEMENT COMPLET au premier étage, sur le Quai de l'Île.

S'adresser à M. ALEXANDRE BRISSAC.

ABONNEMENTS :

UN AN..... 25 fr.  
SIX MOIS..... 13 fr.

BUREAUX A PARIS, L'AFRIQUE  
RUE STE.-ANNE, 55.

JOURNAL DE LA COLONISATION FRANÇAISE, ET REVUE GÉNÉRALE DE LA PRESSE.

L'AFRIQUE a été fondée à Paris par les colons de l'Algérie pour vulgariser en France la question algérienne, et rendre indissolubles les liens qui doivent un jour réunir les deux pays en un seul. L'AFRIQUE s'appuie sur le concours de plusieurs honorables députés; elle a pour correspondants les hommes les plus éclairés de la colonie. Le politique, l'économiste, l'agriculteur, le commerçant, le savant, y trouveront des sujets d'études dignes de toute leur attention. Les capitalistes y puiseront d'utiles avis sur le placement de leurs fonds, et les familles qui ont en Algérie des parents ou des amis, de précieux renseignements. Des feuilletons sur les mœurs indigènes, des détails sur les localités, des chroniques parisiennes, des bulletins politiques ou littéraires, des biographies, des notices scientifiques, etc., augmentent encore la variété de cette grande et nationale publication. L'AFRIQUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1845, se publie dans le grand format du journal la Presse, et donne dans chacun de ses numéros un choix raisonné des nouvelles et des documents les plus intéressants. On s'abonne, en adressant un mandat, aux bureaux du journal, rue Sainte-Anne, 55. Les directeurs des messageries Royales et Laflitte transmettent les abonnements, sans aucune augmentation de prix pour les souscripteurs; les libraires et les directeurs de poste se chargent également des abonnements.

### MERCURIALES DE LA HALLE DE ROANNE. 2.° Quinzaine de Juin.

DENRÉES VENDUES.	PRIX MOYEN.
	f. c.
Froment . . . . .	d. décalit. 4 12
Seigle . . . . .	2 85
Orge . . . . .	1 99
Avoine . . . . .	1 89
Haricots . . . . .	2 86
Pommes de terre . . . . .	» »
Foin . . . . .	les 100 kil. 6 95
Paille . . . . .	2 90

ROANNE. — IMP. ET LITH. DE A. FARINE ET DECOMBES.